

2026  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A5 n° 26-045  
7.10 Finances locales - Divers

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Epône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

### SEANCE DU LUNDI 08 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

#### Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Catherine MENETTRIER procuration à Mme Elsa SERRANO  
Mme Danièle MOTTIN procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
M. Jean-Marc JUSTINE procuration à Mme MARTIN

**Madame Nelly ERMACORA est élue secrétaire de séance.**

#### DATE DE LA CONVOCATION :

02/06/2026

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

#### DATE D'AFFICHAGE :

02/06/2026

### OBJET : PERTES SUR CREANCES ETEINTES ET IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant la demande du Comptable public de Mantes de bien vouloir éteindre des créances à la suite de décisions juridiques extérieures définitives ;

Considérant la demande du Comptable public de Mantes de bien vouloir admettre en non-valeur des créances après avoir épuisé tous les moyens de recours mis à sa disposition ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité consultée le 1er juin 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour).



2026  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A5 n° 26-045  
7.10 Finances locales - Divers

**Article 1<sup>er</sup> :** **ETEINT** les créances ci-dessous, à la suite de décisions juridiques extérieures définitives, pour la somme de **365,00 €**

DEBITEURS	DETTES A ETEINDRE	OBJET / MOTIF
MADAME	365,00 €	BANQUE DE FRANCE DOSSIER DE SURENDETTEMENT

**Article 2 :** **ADMET** en non-valeur les titres de recettes correspondants aux créances regroupées ci-dessous, pour la somme de **2 281,22 €**

EXERCICES PRIS EN CHARGE (6)	NOMBRES DE PIECES (36)	MONTANTS (2 281,22 €)
2024	4	137,54 €
2023	10	1 404,39 €
2022	10	359,30 €
2021	10	254,55 €
2019	1	25,44 €
2018	1	100,00 €
MOTIFS DE PRESENTATION	NOMBRES DE PIECES (36)	MONTANTS (2 281,22 €)
NPAI et demandes négatives	14	531,00 €
Personnes disparues	16	1 123,93 €
RAR inférieurs au seuil de poursuites	2	6,85 €
Combinaison infructueuse d'actes	4	619,44 €

**Article 3 :** **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal au chapitre 65 compte 6541 – Créances admises en non-valeur, et 6542 – Créances éteintes ;

**Article 4 :** **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- A la Préfecture de Versailles ;
- Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*





2026  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A5 n° 26-045  
7.10 Finances locales - Divers

EPONE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **18 JUIN 2026**  
Et publié/affiché le **18 JUIN 2026**

Mme Nelly ERMACORA  
Secrétaire de séance



**Emmanuel BOLLE**



Maire d'Épône

